



SÉMAPHORE  
EN CHANSON

# 10<sup>e</sup> RENCONTRES MATTHIEU-CÔTE

## Tremplin Chanson

Inscription avant le 23 mars 2018

### Modalités de participation

Pour participer, il suffit de compléter le bulletin d'inscription et de fournir les éléments suivants via WeTransfer :

- Une sélection de 3 titres MP3
- Textes des 3 chansons choisies
- Biographie
- Revue/ extraits de presse
- 3 photos en haute définition (JPEG)
- Fiche technique son et plan de scène correspondant à la formation inscrite

En les envoyant à :

[semaphore-accueil@cebazat.fr](mailto:semaphore-accueil@cebazat.fr)

**Avant vendredi 23 mars 2018 minuit**

ATTENTION ! Dans une démarche de préservation de l'environnement, aucun dossier papier ne sera pris en compte.

## Le cadre

La Ville de CÉBAZAT, pour la dix-neuvième année consécutive, organise un tremplin de chanson francophone qui se déroulera dans le cadre du festival Sémaphore en chanson à Cébazat du 9 au 16 novembre 2018.

Les Rencontres Matthieu-Côte sont destinées à promouvoir la chanson française dans tous les styles et tous les genres musicaux. Sauf changement de programme, elles se dérouleront dimanche 11 novembre 2018 à 14h00.

## Les artistes concernés

Les Rencontres Matthieu-Côte sont ouvertes aux auteurs, compositeurs et interprètes, professionnels ou en voie de professionnalisation, habitant dans un des pays membres de la FFCF<sup>1</sup>, qui ont un projet de développement de carrière et répondant aux critères suivants :

- Ne jamais avoir été primé aux précédentes Rencontres,
- Les œuvres doivent être originales (pas de reprise),
- Les textes sont écrits en français,
- Avoir une expérience de la scène,
- Etre capable d'assurer un set de 40 minutes,
- Etre âgé de 18 ans minimum le jour du tremplin.

## La sélection

Une présélection des candidats sera effectuée sur titres audio (MP3). Huit groupes maximum seront retenus et interpréteront sur scène quatre ou cinq titres pour une durée totale de 20 minutes maximum.

## Les conditions

La sélection fera l'objet d'une convention entre l'organisateur et le groupe. Elle précisera en outre les éléments suivants :

La sonorisation et l'éclairage seront celles de l'organisation. Aucun sonorisateur ou éclairagiste du groupe ne sera admis en régie.

Un backline est prévu.

Les candidats sélectionnés devront pouvoir être présents sur le lieu du spectacle aux horaires indiqués dans la convention, afin d'effectuer les balances.

Un ordre de passage sera établi selon des critères artistiques et techniques.

L'après-midi pourrait être enregistrée et retransmise en direct sur les ondes radiophoniques.

Les groupes retenus s'engagent à accepter à titre promotionnel l'utilisation et la diffusion de cet

enregistrement par les organisateurs, de même que l'utilisation des trois titres présentés pour promouvoir en amont leur sélection au tremplin.

Un hébergement gratuit sera proposé aux seuls membres du groupe pour les nuitées des 10 et 11 novembre ainsi qu'une enveloppe forfaitaire pour les frais de transport<sup>2</sup> et les repas du 11 novembre.

## Le jury

Le jury est composé d'un(e) président(e), du directeur de Sémaphore, de l'adjointe à la Culture de la Ville de Cébazat, de la présidente de l'association C'Ma Chanson, de professionnels et de différents partenaires.

La remise des prix se fera à l'issue de la soirée.

## Les Prix

Les Rencontres Matthieu-Côte sont dotées de plusieurs prix.

- *Prix Matthieu-Côte, attribué par le jury : une programmation au festival Sémaphore en chanson 2019*
- *Prix Claude-Miaille, attribué par le public et la Ville de Cébazat : une résidence à Sémaphore en 2019*
- *Prix C'Ma chanson, attribué par l'association C'Ma Chanson : une programmation à Sémaphore en 2019*
- *Prix spécial du Crédit Mutuel Massif Central : 500 €*

De plus, le Sémaphore bénéficie du soutien des réseaux des scènes labellisées par l'ex-région Auvergne, des scènes de service public pour le développement de la chanson, et de la Fédération des Festivals de Chanson Francophone.

A ce titre, plusieurs programmations, dont les cachets seront à déterminer, sont envisageables dans le cadre des activités des partenaires suivants : La 2deuche de Lempdes (63), le Service Culturel de la Ville de Riom (63), La Baie des Singes de Cournon (63), le Théâtre de Cusset (03), YzeurEspace (03), le Bijou de Toulouse, la Luciole de Méry-sur-Oise, le Festival Pause-Guitare d'Albi, le Festiv'Allier de Langogne, l'Institut Français de Marrakech, le Festival Chants, Sons sur Scène en Roumanie et le Festival International de la chanson de Granby (Québec) ...

## Clause particulière

La participation au tremplin est gratuite et implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Aucune contestation de quelque nature que ce soit ne sera recevable en cas d'inobservation de l'une des clauses.

<sup>1</sup> FFCF : Fédération des Festivals de Chanson Francophone (France, Belgique, Suisse, Québec)

<sup>2</sup> Les frais de transport sont calculés sur la base de l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription ou à partir de l'aéroport d'arrivée en France pour les artistes québécois.

## Le Palmarès des 9<sup>èmes</sup> Rencontres Matthieu-Côte



**Jules Nectar**

Prix Matthieu-Côte, prix du jury  
Prix de l'association C'Ma Chanson  
Prix du Bijou de Toulouse  
Prix Radio Arverne



**Ma Pauvre Lucette**

Prix Claude-Miaille, prix du public  
Prix du Festiv'Allier de Langogne  
Prix du Crédit Mutuel Massif Central



**Zim**

Prix de la Ville de Riom  
Prix de la 2<sup>de</sup>uche de Lempdes  
Prix d'Yzeurespace d'Yzeure



**Mante**

Prix du Festival Pause-Guitare d'Albi  
Prix du festival Les Arts Scénics de Lisle-sur-Tarn



**Mal Armé**

Prix du Festival Pause-Guitare d'Albi



**Soie**

Prix de la Baie des Singes de Cournon